

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** HOOSH 600 GRAPE 20mg

**Version:** 2

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**Identificateur de produit:** HOOSH 600 GRAPE 20mg (Contenu:Nicotine)

**Autre identifiant:** Aucun

**Identificateur unique de formule (UFI):** NH00-C0TV-Q009-1T4U

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usages du produit:** ELECTRONIC CIGARETTES

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom de l'entreprise:** Hoosh DMCC

**Adresse de l'entreprise:** Hoosh Europe Sarl  
18 Route De Capellen  
Holzem  
L-8279  
Luxembourg

**Contact:** Koen Seijnder

**Adresse e-mail:** info@hoosh.com

**Téléphone de l'entreprise:** 00352 27 68727930

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro de téléphone en cas d'urgence:** 00352 27 68727930

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

**Classe et catégorie de danger:** Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 3  
Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4  
H301, Toxique en cas d'ingestion.  
H332, Nocif par inhalation.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

**Mention d'avertissement** Danger

**Mention de danger** H301, Toxique en cas d'ingestion.  
H332, Nocif par inhalation.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** HOOSH 600 GRAPE 20mg

**Version:** 2

**Information complémentaire:** EUH208, Contient Linalool. Peut produire une réaction allergique.

**Conseil de prudence** P261, Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264, Se laver soigneusement après manipulation.  
P270, Interdiction de manger, de boire ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.  
P271, Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P301/310, EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P304/340, EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P312, Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P330, Rincer la bouche.  
P405, Garder sous clef.  
P501, Éliminer le contenu/récipient dans: site d'élimination approuvé.

**Pictogrammes**



### 2.3. Autres dangers

**Autres dangers** Sensitisers declared on a CLP Linalool  
Hazard Label:  
Hydrocarbon Concentration %: 0,0000%

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

**Contenu:**

Nom	CAS	CE	N° de registre REACH	%	Classification du Règlement (CE) n°1272/2008	Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA.
Nicotine	54-11-5	200-193-3		2.00%	Acute Tox. 2-Acute Tox. 2-Acute Tox. 2-Aquatic Chronic 2; H300-H310-H330-H411,-	dermal: ATE = 70 mg/kg bw-oral: ATE = 5 mg/kg bw
Linalool	78-70-6	201-134-4		0.60%	Skin Irrit. 2-Eye Irrit. 2-Skin Sens. 1B;H315-H317-H319,-	oral: ATE = 2790 mg/kg bw

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** HOOSH 600 GRAPE 20mg

**Version:** 2

### Substances présentant des limites d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires:

Nom	CAS	CE	N° de registre REACH	%	Classification du Règlement (CE) n°1272/2008	Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA.
Ethyl formate	109-94-4	203-721-0		0.75%	Flam. Liq. 2-Acute Tox. 4-Acute Tox. 4-Eye Irrit. 2-STOT SE 3; H225-H302-H319-H332-H335,-	oral: ATE = 1850 mg/kg bw
Glycerol	56-81-5	200-289-5		40.00%	-;-,-	
Nicotine	54-11-5	200-193-3		2.00%	Acute Tox. 2-Acute Tox. 2-Acute Tox. 2-Aquatic Chronic 2; H300-H310-H330-H411,-	dermal: ATE = 70 mg/kg bw-oral: ATE = 5 mg/kg bw
Propylene glycol	57-55-6	200-338-0		54.37%	-;-,-	

### Substances qui sont des perturbateurs endocriniens selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, supérieur à 0,1%:

Non applicable

### Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes et très bioaccumulables, au-delà de 0,1%:

Non applicable

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation:** EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Exposition des yeux:** Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

**Exposition de la peau:** Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Ingestion:** EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxique en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non attendu, voir Section 4.1 pour plus d'informations.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** HOOSH 600 GRAPE 20mg

**Version:** 2

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Milieux compatibles: Dioxyde de carbone, Voie sèche, Mousse.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possible libération: Monoxyde de carbone, composés organiques non identifiés.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire adapté.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir les mesures de protection dans les Sections 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir à distance des canalisations, de l'eau de surface et souterraine et du sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retirer les sources d'inflammation. Fournir une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation excessive des vapeurs. Contenir immédiatement tout déversement à l'aide de sable ou de poudre inerte. Mettre au rebut conformément aux réglementations locales.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les sections 8 et 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Interdiction de manger, de boire ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit bien ventilé. Fermer correctement le conteneur. Conserver au frais. Fixer/Attacher le conteneur et l'équipement de réception. Utiliser un équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

ELECTRONIC CIGARETTES: Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** HOOSH 600 GRAPE 20mg

**Version:** 2

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

Ingrédient	CAS	CE	Description	Valeur
Ethyl formate	109-94-4	203-721-0	LEP R.U., valeur à long terme, ppm	100
			LEP R.U., valeur à long terme, mgm3	308
			LEP R.U., valeur à court terme, ppm	150
			LEP R.U., valeur à court terme, mgm3	462
Glycerol	56-81-5	200-289-5	LEP R.U., valeur à long terme, mgm3	10
			German WEL Long term mgm3	200
			German WEL Short term mgm3	400
Nicotine	54-11-5	200-193-3	LEP R.U., valeur à long terme, mgm3	0,5
			LEP R.U., valeur à court terme, mgm3	1,5
Propylene glycol	57-55-6	200-338-0	LEP R.U., valeur à long terme, ppm	150
			LEP R.U., valeur à long terme, mgm3	474

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Protection des yeux / de la peau

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Protection respiratoire

Garantir une ventilation adéquate et continue afin d'éviter la formation excessive de vapeur et d'assurer le respect des limites d'exposition sur le lieu de travail. Si nécessaire, et en fonction des caractéristiques et des volumes d'utilisation, les contrôles techniques suivants peuvent être requis comme mesures de protection supplémentaires : a) Isoler les salles de mélange et les autres espaces où ce matériau est utilisé ou manipulé à découvert. Maintenir ces espaces à une pression inférieure à celle du reste de l'usine. b) Porter un équipement de protection individuelle - un appareil respiratoire agréé correctement installé et équipé d'une cartouche ou d'un boîtier filtrant la vapeur organique et d'un filtre à particules. c) Utiliser une ventilation par aspiration locale autour des réservoirs ouverts et des autres sources ouvertes entraînant une exposition potentielle afin d'éviter une inhalation excessive, y compris les espaces où le matériau est pesé ou mesuré à découvert. De plus, utiliser une ventilation par dilution générale dans l'espace de travail afin de supprimer ou de réduire l'éventuelle exposition du personnel. d) Utiliser des systèmes clos pour transférer et traiter ce

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** HOOSH 600 GRAPE 20mg

**Version:** 2

matériau.

Voir également les Sections 2 et 7.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique/Couleur:</b>	Non déterminé
<b>Odeur:</b>	Non déterminé
<b>Seuil Olfactif:</b>	Non déterminé
<b>Point de fusion / point de congélation:</b>	Non déterminé
<b>Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair;</b>	> 70 °C
<b>Température d'auto-allumage:</b>	Non déterminé
<b>Température de décomposition:</b>	Sans objet
<b>pH:</b>	Non déterminé
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé
<b>Solubilité;</b>	Non déterminé
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé
<b>Pression de vapeur;</b>	Non déterminé
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	Non déterminé
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non déterminé

**9.2. Autres informations** Aucune disponibilité

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Ne présente aucun danger significatif de réactivité en soi ou au contact de l'eau.

#### 10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité dans des conditions normales de conservation.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non attendu dans des conditions normales d'utilisation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur extrême.

#### 10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec des acides forts, des alcalis ou des agents oxydants.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** HOOSH 600 GRAPE 20mg

**Version:** 2

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Non attendu.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'a pas été soumis à essai dans son ensemble concernant les effets sur la santé. Ces derniers ont été calculés à l'aide des méthodes énoncées dans le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

<b>Toxicité Aiguë:</b>	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 3 Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4
Toxicité aiguë par voie orale	250
Toxicité aiguë par voie cutanée	2500
Toxicité aiguë par inhalation	2.50
<b>Corrosion/irritation cutanée:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésion oculaire grave/irritation oculaire:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT-exposition unique:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT-exposition répétée:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration:</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Information sur les ingrédients dangereux du mélange

Ingrédient	CAS	CE	LD50/ATE Voie orale	LD50/ATE Voie cutanée	LC50/ATE Inhalation	LC50 Voie
Nicotine	54-11-5	200-193-3	5	50	0,05	Dust/mist mg/l

Voir les Sections 2 et 3 pour des informations complémentaires.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

## SECTION 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Non disponible.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Non disponible.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Non disponible.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** HOOSH 600 GRAPE 20mg

**Version:** 2

**12.4. Mobilité dans le sol** Non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance ne respecte pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH, Annexe XIII.

**12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne** Non applicable

**12.7. Autres effets néfastes** Non disponible.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Mettre au rebut conformément aux réglementations locales. Éviter de mettre au rebut dans les systèmes d'évacuation et dans l'environnement. Les conteneurs vides doivent être apportés à un site agréé de traitement des déchets pour leur recyclage ou leur mise au rebut.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	14.1. Numéro ONU	14.2. Nom d'expédition des Nations unies	14.3. Classe (s) de danger pour le transport	Sous-risque:	14.4. Groupe d'emballage
Règlement type de l'ONU	UN2810	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (Nicotine)	6.1	-	III
IMDG	UN2810	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (Nicotine)	6.1	-	III
ADR,RID,ADN	UN2810	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (Nicotine)	6.1	-	III
ICAO TI	UN2810	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (Nicotine)	6.1	-	III

**14.5. Dangers pour l'environnement** Elle n'est pas dangereuse pour le transport.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Aucun supplément

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (WGK): 2

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

## SECTION 16: Autres informations»

### Légende des révisions:

Information sur les ingrédients dangereux du mélange



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** HOOSH 600 GRAPE 20mg

**Version:** 2

Limites d'exposition professionnelle

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### Code des abréviations:

Abréviation	Signification
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 2
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 2
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 2
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P270	Interdiction de manger, de boire ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P301/310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302/350	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P330	Rincer la bouche.
P333/313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337/313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P361	Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403/233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

**Produit:** HOOSH 600 GRAPE 20mg

**Version:** 2

P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans: site d'élimination approuvé.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont à notre connaissance véridiques et exactes, cependant toutes les données, instructions, recommandations et/ou suggestions ne sont pas garanties.